

Le protocole **PPCR** (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) va s'appliquer à tout le personnel des trois versants de la Fonction Publique. Après plus d'un an de discussions et face au refus syndical majoritaire (CGT, FO et SUD Solidaires = 50,2%) au sein de la Fonction Publique, ce gouverne**MENT** a décidé de passer en force, à grand renfort de «com».

## #PPCR

# Économies sur le dos des fonctionnaires

### Une politique budgétaire austéraitre

La Loi de Finances (LF) pour 2016 impose des mesures impactants fortement la **carrière** et la **rémunération** des agents de la Fonction Publique Hospitalière.

### Rémunération : « Primes / Points » Opération blanche !

Un décret cadre fixant le transfert d'une partie des indemnités (primes) en points d'indice va paraître. Cela se traduira par :  
#Catégorie **C** : 4 points en 2017  
#Catégorie **B** : 6 points en 2016  
#Catégorie **A** : 9 points dont 4 points en 2017 et 5 points en 2018.

**1 point = 4,63 €**

Ceci, concrètement, n'apporte rien en bas de la fiche de paie ! C'est une opération blanche très en deçà de nos revendications pour l'intégration de l'ensemble des primes au traitement de base qui sert au calcul de la pension de retraite. Ce n'est, en aucun cas une revalorisation salariale.

### Le reclassement dans les nouvelles grilles : des «mesurettes» salariales...

L'ensemble des agents va être reclassé. Il s'agit d'une «**mesurette**» qui ne rattrape pas le gel du point d'indice, depuis maintenant 5 ans (7 milliards d'économies sur nos salaires depuis 2010) et ne répond pas à l'appauvrissement des salaires des agents.

Par exemple, la grille de l'échelle 4 de la catégorie C a progressé, SMIC oblige, de quelques 60 points en 10 ans (soit 6 points par an).

La nouvelle grille C2 (fusion des échelles 4 et 5 actuelles) progressera de 9 points seulement en 5 ans, le gain total de l'opération est de 5 points en 5 ans, soit un point par an...

**Quel mépris !**

### Allongement des carrières

L'ensemble des textes qui entérine les nouvelles grilles confirme un **allongement** significatif des **carrières**. Il faudra travailler des années en plus pour atteindre le futur dernier échelon du grade.

Le gouvernement adapte les carrières au recul de l'âge légal de départ à la retraite et au rallongement de la durée de cotisations.

### Suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimale

#### Pillage des carrières

En plus des nouvelles grilles, la Loi de Finance 2016, sous couvert d'harmonisation de la durée moyenne de prise d'échelon dans l'ensemble de la Fonction Publique, **supprime l'avancement d'échelon à la durée minimale**.

C'est l'harmonisation des carrières vers le bas pour toutes et tous. C'est aussi la double peine pour les agents et surtout pour les femmes. L'écart de rémunération entre les sexes dans l'Hospitalière est **22,28%** ! D'autres part, rappelons que les postes à temps partiel sont en très grande majorité occupés par des femmes.

### Pour qui et quand ?

Pour les personnels paramédicaux de la **catégorie A** et **pour ceux de la filière socio éducative** de la **catégorie B** dont l'indice brut terminal est au plus égal à 801, les décrets seront publiés, au plus tard, le **1<sup>er</sup> juillet 2016**.

**Pour tous les autres corps**, dont ceux de la **catégorie C**, les décrets seront publiés au plus tard le **1<sup>er</sup> janvier 2017**. Encore une fois, cela ne répond pas à l'urgence de la revalorisation, plus que nécessaire, pour cette catégorie.

### Des millions d'économie sur notre dos

Par ces dispositifs, le gouvernement va pouvoir économiser plus de **500 millions d'euros** sur le dos des fonctionnaires, par l'allongement de carrière et donc le ralentissement de leur progression de salaire.



Union  
syndicale  
**Solidaires**



#### Fédération nationale

SUD Santé Sociaux  
Solidaires-Unitaires-Démocratiques

70, rue Philippe de Girard  
75018 PARIS

Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67

www.sudsantesociaux.org  
contact@sudsantesociaux.org  
Tweet: sudsantesociaux

Paris, le 11/02/2016

## Salaire au mérite...

Le **cadencement unique d'avancement d'échelon** peut toutefois être modulé. Les réductions de la durée d'échelons seront possibles (sur quels critères ? pour récompenser les agents que les directions jugeront «*méritant-es*».

A l'individualisation des salaires **SUD Santé Sociaux oppose « à travail égal / salaire égal ! »**

Pour les **contractuel-les** de la Fonction Publique Hospitalière, pas de meilleure perspective. Le plan de titularisation, qui devait être achevé en mars prochain, est prorogé de quatre ans.

Seul-es 3 606 agent-es ont été mis-es en stage et 1 413 titularisé-es sur 60 000 contractuel-les concerné-es!

**C'est une véritable purge que le gouvernement impose aux personnels de santé,**

sur fond de restructurations / fusions / absorptions massives qui entraîne des suppressions de postes.

Ainsi que le développement des **ordres professionnels** qui obligent certaines professions à payer pour travailler.

«*travailler plus, plus longtemps pour gagner moins!*»

## LA CONTRE ATTAQUE !

**Pour construire un rapport de force du secteur et au delà**

**SUD Santé Sociaux revendique :**

#Un vrai système qui garantit l'égalité professionnelle Femme / Homme

#Une grille indiciaire linéaire et sans barrage

#1 700 € net en début de carrière

#Point d'indice : un rattrapage et une revalorisation conséquente

#Salaires : augmentation immédiate de 400 €

#La titularisation de tou-tes les contractuel-les

#La fin des Comptes Épargnes Temps (CET)

#32H00 de travail sur 4 jours et 30H00 sur 3 nuits

#Une protection sociale de haut niveau pour toutes et tous

**PUBLIC / PRIVÉ : SALAIRES BLOQUÉS, CARRIÈRES FIGÉES**

# L'IMMOBILISME SALARIAL MÈNE À LA MISÈRE SOCIALE



# REVALORISATION DES SALAIRES ET REFONTE DES CARRIÈRES C'EST AUSSI UNE URGENCE !

## AVANCER DANS L'ACTION

Dans la continuité du 26 janvier, SUD Santé Sociaux **appelle l'ensemble des agent-es à se tenir prêt à la mobilisation dans le cadre des Négociations Salariales de la Fonction Publique à venir...**

La Fédération appelle à la convergence des **luttés de l'ensemble des salarié-es du secteur sanitaire, social et médico-social, public et privé, confronté-es aux mêmes financeurs et à la même politique austéritaire.**